



École francophone d'Airdrie

Code de conduite au secondaire

L'École francophone d'Airdrie vise à favoriser la réussite scolaire et ceci dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi les règles de conduite ont été établies en fonction du droit qui est reconnu à l'élève de recevoir un enseignement de qualité tout en vivant en harmonie avec les autres à l'intérieur de son école.

En contrepartie, l'école encourage l'élève à assumer certaines responsabilités afin de le préparer à la vie adulte. C'est un objectif de vie que nous allons travailler à réaliser ensemble cette année à l'intérieur de notre projet éducatif.

Tout adulte se doit d'être respecté et doit respecter les autres tout dépendamment de sa fonction dans l'école (bénévole, aide-élève, animateur, invité spécial, etc.) Nous nous attendons à ce que chacun des membres de notre communauté scolaire soit responsable en tout temps de sa conduite: les étudiants sont donc responsables de leur comportement et de leur langage pour toutes activités scolaires et ce, tout en appuyant les buts de l'école.

Ceci veut dire que nous devons tous connaître et comprendre les attentes par rapport à la conduite des élèves et aider l'autre à être responsable de son comportement. Quand un conflit survient, il doit être résolu d'une façon non-violente et responsable, le but étant le respect de soi, de l'autre et de la propriété. Toutes nos attentes envers un comportement approprié peuvent être comblées en suivant deux règlements simples :

- Personne n'a le droit de blesser quelqu'un d'autre, soit physiquement ou émotionnellement
- Personne n'a le droit de manquer de respect envers son environnement d'apprentissage.

Responsabilités de l'élève

Chacun est responsable de profiter de sa zone francophone au maximum durant la journée et de parler en français à l'école.

Respect

«Le respect est la première règle de bonne conduite»

Le respect est à la base des relations interpersonnelles. Les élèves se doivent de se conformer au code de vie et faire preuve de respect en tant que citoyen actif.

Engagement

L'élève doit se présenter à l'heure à ses cours avec tout son matériel scolaire. Au son de la cloche, il est en classe prêt à apprendre.

CONTRÔLE DES ABSENCES/ ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉCOLE

Chaque fois qu'un élève s'absente ou qu'il doit quitter l'école avant la fin de la journée.

L'élève et/ou le parent (tuteur) doit/doivent passer par la porte principale au secrétariat et signer le registre.

- **UN PARENT ou TUTEUR** doit communiquer avec le secrétariat de l'école au numéro 403-948-6995.

- S'il y a impossibilité de communication, l'élève est dans l'**OBLIGATION**, dès son retour, de se présenter **AU SECRÉTARIAT** avec une note justifiant cette absence.

- Si ce dernier ne motive pas ladite absence dans **LE DÉLAI D'UNE (1) JOURNÉE**, CETTE DERNIÈRE SERA CONSIDÉRÉE comme **NON MOTIVÉE** et des **MESURES DISCIPLINAIRES** (une retenue pour des absences non motivées) seront prises à l'endroit de l'élève concerné.

DIRECTIVES POUR LA PASSATION DES EXAMENS

Le **SILENCE** le plus complet doit régner dans le local jusqu'au son de la cloche annonçant la fin de la période ou jusqu'au moment qui indique la fin de l'examen.

Aucune sortie n'est permise pendant l'examen. Les élèves en retard ne seront pas acceptés sans l'autorisation de son enseignant ou de la direction.

La présence aux examens est obligatoire. Les seuls motifs d'absence autorisés sont :

- ⇒ Maladie sérieuse;
- ⇒ Mortalité d'un proche parent;
- ⇒ Convocation à un tribunal;
- ⇒ Délégation à une compétition provinciale ou nationale.

Selon les règles du ministère de l'Éducation de l'Alberta, tout élève qui est dans l'impossibilité de passer un examen ou de faire une production orale doit se présenter à un examen de reprise au moment jugé opportun par son enseignant, recevra un code « INC » (incomplet) au bulletin. Il devra faire une reprise et payer pour cette reprise dans le cas d'un examen de diplôme.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Il s'agit d'un cours obligatoire pour tous les élèves. Pour en être exempté, l'élève doit fournir un billet médical.

L'élève ne pouvant suivre ce cours sera inscrit au programme « Recherche en activité physique » ou il fera du bénévolat à l'école.

Respect des autres et de leur environnement

Les élèves doivent agir de manière respectueuse à l'école et lorsqu'ils représentent l'école, envers tous les membres de la communauté gravitant autour de l'école francophone d'Airdrie et envers l'environnement dans lequel ils évoluent.

Nourriture et breuvage

Notre école en santé veut promouvoir une alimentation saine. Nous refusons toutes boissons énergisantes, nous encourageons l'utilisation des bouteilles d'eau réutilisables.

*Notons qu'il est complètement interdit de manger dans le gymnase et dans le laboratoire (pour des causes d'hygiène).

Cafétéria

- Pour le bien de tous, la PROPRETÉ et le calme sont de mise.
- Attends patiemment que ton tour vienne sans prendre la place des autres.
- Pendant la période du dîner, la nourriture est permise **seulement à la cafétéria**.
- La nourriture (collation) est permise pendant les pauses.
- À la fin du repas, range ta place: utilise les poubelles, le bac à compostage et le RECYCLAGE pour jeter les papiers et les déchets.

N. B. : Pour le secondaire, la possibilité de dîner à l'extérieur de l'école est un privilège. Pour un manquement à un règlement, l'élève pourra perdre ce privilège pour un certain temps.

Tenue vestimentaire

Les élèves s'engagent à porter une tenue vestimentaire adéquate et respectueuse envers eux-mêmes et les autres. Les vêtements incitant à la violence, à la sexualité ou à tout autre message ou image dégradante ne sont pas tolérés. De plus, les vêtements doivent présenter une longueur acceptable. Les vêtements courts, les décolletés, les pantalons portés bas sont donc à éviter. Aucun sous-vêtement ne doit être visible. Tous les enseignants se réservent le droit de refuser une tenue vestimentaire. Dans le cas où un vêtement est inadéquat, un vêtement de l'école sera fourni, l'élève peut être retourné à la maison ou travailler au bureau. Les souliers à roulettes ne sont pas acceptés.

Cellulaire

En 7e, 8e et 9e année, les cellulaires **ne sont pas autorisés en salle de classe ou lors des pauses ou diners.** Au début de chaque cours, les élèves doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet, l'écran vers le bas, en mode silencieux. Notons, que l'élève peut aussi le laisser dans son casier barré. Si l'élève en a besoin pour des usages pédagogiques, il n'aura qu'à demander la permission à l'adulte responsable en classe. *En tout temps et à tous les niveaux scolaires, un adulte peut confisquer un cellulaire et le remettre à l'élève à la fin du cours ou à la fin de la journée

dans le cas d'un mauvais usage en classe. De plus, si vous avez besoin de contacter vos enfants ou vice versa, vous devez **obligatoirement** passer par l'administration pour en aviser l'école.

Jeux électroniques Aucun jeu électronique en ligne n'est permis à l'école pendant les cours, les pauses ou les dîners.

Programme AVAN

Technologie et citoyenneté numérique

Les élèves s'engagent à être de bons citoyens numériques en utilisant la technologie à des fins éducatives et ce de manière responsable par le biais d'un contrat signé. Pour en savoir plus sur le sujet cliquer ici. Dans le cas de non respect des règles de la citoyenneté numérique, l'élève peut se voir retirer son appareil.

Les élèves sont appelés à utiliser différents outils technologiques. La plate-forme Google est le principal outil et les élèves doivent maîtriser les différentes composantes dont : Courriel, Classroom, Drive... L'utilisation de la technologie à des fins éducatives est fortement encouragée.

***Choix d'appareil et transport: La tablette comme appareil principal est fortement déconseillée. Nous recommandons un ordinateur avec un clavier afin de permettre la production de travaux de qualité. Nous vous demandons également de choisir un sac et un étui protecteur résistant car la majorité des bris se produisent dans le transport des appareils. L'école offre également un service de location (Chromebook) incluant un couvert protecteur pour 80\$. Cependant, l'élève ne peut pas garder son appareil pendant l'été.

- AUCUNE nourriture, eau et boisson ne sont autorisées lorsque tu utilises le matériel informatique.
- Pour une utilisation « éducative » du bloc « Internet », les choix de sites devront être approuvés par les intervenants.

Consignes pendant les cours :

- Avoir une attitude calme, nécessaire à la bonne marche du cours.
- Porter une attention particulière à la façon d'utiliser le matériel.
- Occuper l'ordinateur assigné, il devient votre place jusqu'à la fin du cours, sauf avis contraire.

Des frais seront facturés aux élèves responsables des bris, de la perte de matériel incluant les frais d'administration du technicien pour la réparation.

- Respecter les lois et les règlements en vigueur en Alberta, au Canada et dans les autres pays visités par des échanges prévus dans le cadre de ses fonctions.
- Ne pas effectuer le téléchargement de fichiers ou de logiciels qui sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des postes de travail, du réseau et de son infrastructure.
- Conserver son code d'accès au réseau pour usage exclusif et en assumer la responsabilité des gestes et des actions qui y sont associés.
- S'assurer, en tout temps, du respect et de la sécurité des données informationnelles du Conseil scolaire
- Utiliser le courrier électronique dans le seul cadre de ses fonctions.
- Signer toute communication électronique et utiliser un langage respectueux.
- Exercer toute la prudence nécessaire concernant les pièces jointes à l'envoi d'un message électronique.
- L'utilisation personnelle de la bande passante de l'école n'est pas permise sans l'autorisation du personnel de l'école.

Casier

Le casier est une propriété de l'école. Nous vous invitons à utiliser le cadenas fourni par l'école ou un cadenas personnel pour garder vos articles en sécurité. Le cadenas de l'école vous est remis pour toute la durée de votre secondaire.

Interdictions

Aucun comportement d'intimidation sera toléré:

L'intimidation est une forme d'agression et peut être :

- Physique - Exemples : pousser, donner des coups de coude, frapper
- Verbale - Exemples : insulter, donner des noms, faire des commentaires racistes, sexistes ou homophobes
- Sociale - Exemples : faire du commérage, répandre des rumeurs, exclure une personne d'un groupe, l'isoler ou se liguier contre elle
- Par voie électronique - Exemples : intimidation faite en utilisant les courriels, les messages textes ou les médias sociaux

Si vous êtes victimes ou témoin d'intimidation, vous devez dénoncer la personne en contactant un enseignant, la direction d'école ou toute autre personne de confiance.

Voici des petits trucs pour cesser l'intimidation:

- **Dénoncez** l'intimidateur à un adulte.
- **Intervenez** en cas d'intimidation d'un autre élève.

Autres interdictions:

- Plagiat (copier le travail d'un autre, présenter les idées d'une autre personne comme étant les siennes, aider quelqu'un d'autre à tricher)
- Violation des droits à la propriété des autres ou communes (vol ou vandalisme)
- Consommation de drogues ou autres substances illicites (alcool, cannabis, cigarettes incluant la cigarette électronique)
- Violation du code vestimentaire
- Démonstration publique d'affection
- Violation du code criminel et/ou de l'Acte scolaire de l'Alberta

Réussite et engagement

«La réussite est une question de persévérance, de discipline et de confiance. »

Les élèves se doivent de prendre en charge leur réussite. L'apprenant est l'élément central de l'éducation et il doit développer son autonomie dans ses apprentissages afin de vivre du succès.

Nous visons principalement 4 piliers d'apprentissages de l'Unesco:

Apprendre à apprendre, apprendre à faire, apprendre à être, apprendre à vivre ensemble.

Pour réussir à l'école, l'élève s'engage à respecter les éléments suivants:

- Vérifier l'état de vos évaluations en ligne à l'aide de Connected (Maplewood) qui donne accès en ligne aux bulletins en tout temps. * Rappelons qu'il n'y a plus que deux envois de bulletins par année, les parents et les élèves doivent consulter Connected (Maplewood) pour faire le suivi de la progression des apprentissages.
[Lien pour accéder aux notes](#)
- Apporter le matériel nécessaire à tous les cours, y compris les vêtements et les souliers d'éducation physique pour les cours au gymnase.
- Plusieurs sorties éducatives et/ou sportives ont lieu durant l'année. Veuillez vous assurer de compléter les formulaires avant la date limite.
- Pour les élèves présentant des besoins spécifiques en inclusion scolaire, un plan d'appui sera rédigé et les parents en seront informés.
- Période focus/tutorat : Lors de ces périodes, les élèves doivent se concentrer sur leur réussite académique. Ils peuvent donc aller rencontrer leurs enseignants pour de l'aide supplémentaire, reprendre une évaluation, terminer un projet, avancer dans une matière... De plus, l'école fournit **gratuitement du temps de tutorat** selon les spécialistes par matière. Veuillez consulter le calendrier prévu à cet effet.
- Période flexible: Lors de la période flexible du vendredi après-midi, les élèves peuvent profiter de ce temps pour participer à un comité, organiser leur technologie, gérer leurs formulaires, avoir des consultations professionnelles ou en orientation scolaire, faire du mentorat, poursuivre un cours en ligne, aller à la bibliothèque.

Évaluation

Exemption

Un élève de 7e et 8e année peut être exempté d'un examen final s'il obtient une moyenne de 85% ou plus dans un cours. Il peut également choisir de faire l'examen et de considérer, ou non, sa note pour le bulletin final, compte tenu de son résultat.

Reprise d'évaluation et retard dans la remise des travaux

Afin de nous assurer que les élèves remettent leurs travaux de façon assidues et qu'ils prennent les reprises d'évaluation au sérieux, voici notre nouveau cadre :

1. Un élève peut décider de reprendre une évaluation ou de se voir accorder une extension dans la date de remise de ses travaux en complétant le [Contrat d'engagement pour ma réussite scolaire](#).
2. L'élève a droit à une à deux reprises d'évaluation par cours, ce dernier doit avoir fait des efforts pour assurer sa réussite avant de demander une reprise;
3. Un travail obligatoire de qualité doit être remis avant de faire la reprise: un contrat d'engagement doit être signé entre l'élève et son enseignant (Ce contrat contiendra l'échéancier et devra être signé par un parent ou tuteur.);
4. La meilleure note comptera dans le bulletin;
5. Si l'élève est absent la journée d'une évaluation, il pourra la reprendre.
6. Dans le cas d'une absence non motivée, d'autres conséquences sont prévues dans la School Act, mais on ne peut pas pénaliser de cette manière un élève.
7. Les reprises auront lieu durant les périodes flexs, les périodes focus et lors des temps prévus par la direction (peut aller jusqu'à une présence obligatoire durant une journée pédagogique ou sous la forme d'une suspension à l'interne.)

Remises de travaux en retard

8. Si l'élève ne remet pas son travail à la date limite, il/elle devra rester lors de la période flex de la même semaine afin de le compléter;
9. Si les travaux ne sont toujours pas remis, l'élève devra venir durant une journée pédagogique ou lors des pratiques sportives. L'adolescent(e) est un élève avant d'être un athlète.
10. Plus de flânage dans les corridors lors de la période flex du vendredi.

L'article 12 de la School Act stipule que l'élève devra manifester un comportement qui est raisonnablement conforme au code de conduite suivant :

(a) faire preuve de diligence dans la poursuite de ses études (ce qui signifie qu'il doit faire tout son possible pour réussir). Remettre tes travaux et étudier pour tes évaluations font partie de cette catégorie.

Si les travaux ne sont pas remis, un courriel sera envoyé à tes parents, par l'enseignant(e), afin de qu'ils en soient informé.

Travaux incomplets

Un élève peut se voir attribuer un "incomplet"(INC) pour un travail non remis. C'est un moyen pour vous de voir dans Maplewood que le travail n'a pas été complété. La note sera réajustée lorsque le travail sera remis. La politique de reprise d'évaluation s'applique dans cette situation.

Les parents seront également contactés lorsqu'un projet est incomplet par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique.

Compilations des travaux

Nous invitons les élèves à utiliser Google Drive pour bâtir leur portfolio en ligne. Tous ces éléments constituent le dossier académique de l'élève.

Communication avec l'élève

L'élève doit s'assurer de vérifier ses courriels et Classroom sur une base régulière. Ces outils permettent de communiquer rapidement avec un enseignant et de vérifier les échéanciers des travaux dans chacun des cours.

Communication aux parents

Il est de la responsabilité des enseignants d'entrer, au fur et à mesure, les derniers résultats obtenus par les élèves dans Maplewood. Il est, cependant, de la responsabilité des parents et des élèves d'aller visiter le site Maplewood pour assurer une bonne communication.

Processus disciplinaire

Outre les règles présentées ci-dessus, nous tenons à rappeler que les principales lois en vigueur en Alberta s'appliquent à l'école comme partout ailleurs. Il arrive que certains comportements soient si graves que l'on parle alors de manquements majeurs. Pour les comportements mentionnés ci-dessous, il est possible de passer au niveau 3 directement.

MANQUEMENTS MAJEURS (directement niveau 3)

- agresser, se bagarrer (voies de fait);
- harceler;
- menacer;
- intimider;
- refuser d'obéir à une personne en autorité (refuser les conséquences);
- commettre une impolitesse majeure qui se veut une attaque envers l'autorité de cette personne (pas seulement l'expression inadéquate de la frustration de l'élève);
- taxer (extorsion);
- voler;
- consommer ou être sous les effets de la drogue, de l'alcool et fumer la cigarette ou la cigarette électronique à l'école (possession ou vente).
- etc.

Niveaux d'intervention et conséquences

Niveau 1

* Lors d'une infraction de niveau 1, l'élève a UNE des réparations suggérées (ou une autre). Il reçoit un avertissement verbal ou écrit.

Les enseignant(e)s donneront jusqu'à trois avertissements. L'intervention ponctuelle a pour seul objectif d'attirer l'attention de l'élève et parfois de ses parents ou responsables sur une situation. Il se peut qu'on demande à l'élève de faire une tâche particulière. Les conséquences sont naturelles et logiques.

Exemple : reprendre l'élève oralement, rencontre de l'élève par l'enseignant, travail de réflexion, exigence d'une signature des parents, lettre d'excuses et appel aux parents, retrait d'un article appartenant à l'élève (cellulaire, etc.)

Niveau 2

Niveau 2

* Lors d'une infraction de niveau 2, l'élève doit produire une lettre d'excuse, il a UNE des réparations suggérées (ou une autre), il reçoit une retenue à la période flex.

** Lorsque l'élève a un geste répétitif (3) de la même infraction de niveau 2, il doit écrire une réflexion et une suspension à l'interne peut être possible.

Brève retenue ou retrait ponctuel d'un droit. On peut référer l'élève à l'intervenante jeunesse, la responsable de l'inclusion scolaire, le conseiller en orientation scolaire. Un plan de comportement peut être mis en place. L'élève rencontrera l'enseignant et la direction. Le parent est automatiquement averti par écrit ou par téléphone.

Exemples : retenue après la classe, retenue le midi, interdiction d'accès à un lieu, privation d'une sortie, retrait temporaire d'un cours.

- **L'élève qui est retiré temporairement d'un cours doit se présenter au bureau de la direction avec courriel de l'enseignant donnant les motifs de l'exclusion, l'heure et le et le travail à faire. Pour réintégrer la classe, il devra y avoir, au préalable, une rencontre avec l'enseignant et l'élève.**

Niveau 3

Niveau 3

*** Lors d'une infraction de niveau 3, l'élève a une retenue prolongée ou privation prolongée d'un droit. Il y aura une rencontre formelle avec les parents et l'élève.**

Exemples : retenue répartie sur plusieurs jours de classe, retenue lors d'une journée pédagogique, exclusion d'une équipe ou d'une activité libre

**** Lorsque l'élève a un geste répétitif (3) de la même infraction de niveau 3, il doit écrire une réflexion, il peut recevoir une suspension à l'interne ou à l'externe (pouvant aller jusqu'à 5 jours)**

***** Communication ou rencontre avec les parents et suspension.**

- Retour à l'école avec les parents → **Obligatoire avant le retour en classe.**

****** Le cas de l'élève sera soumis au Conseil scolaire.**

CODE DE VIE: CONSÉQUENCES

Tous les manquements sont notés au dossier de l'élève

LE RESPECT DE SOI	N i v e a u	CONSÉQUENCES POSSIBLES
1.1 Retards non motivés au cours ou à l'école		<ul style="list-style-type: none"> ● Récupération obligatoire au cours ● Retenue
1.2 Absences		<ul style="list-style-type: none"> ● Informations aux parents ● Reprise de temps : focus, flex, soir, journée pédagogique ● Retenue si absences trop fréquentes → vendredis et journées pédagogiques
1.3 Tenue vestimentaire inadéquate		<ul style="list-style-type: none"> ● Retrait de classe (prêt de vêtements) ● Retrait de l'école (appel aux parents) ● Retenue ou suspension à l'interne
1.4 Consommation ou possession de drogues et d'alcool		<ul style="list-style-type: none"> ● Information à la direction ● Information aux parents ● Intervention policière ● Suspension automatique (interne ou externe) ● Relation d'aide offerte au besoin ● Obligation de demeurer sur le terrain de l'école durant l'heure du dîner et se rapporter aux 15 minutes à un intervenant.
1.5 Interdiction de fumer sur le territoire de l'école		<ul style="list-style-type: none"> ● Supervision d'un adulte pendant les pauses ● Avis aux parents et suspension
1.6 Cris, langage grossier et vulgaire		<ul style="list-style-type: none"> ● Avertissements ● Description écrite du comportement avec signature des parents dans la feuille de suivi transmise aux parents ● Retenue ou suspension à l'interne

LE RESPECT DES AUTRES	N i v e a u	CONSÉQUENCES POSSIBLES
2.1 Non-respect de l'autorité Impolitesse envers un adulte Refus de coopérer avec le personnel de l'école.		<ul style="list-style-type: none"> ● Retrait de classe pour la période ● Communication aux parents ● Retenue ● Suspension et réparation
2.2 Attitude négative dans les temps non structurés		<ul style="list-style-type: none"> ● Avis verbal ● Brève rencontre avec l'enseignant ● Retrait de la zone commune ● Retenue ou suspension à l'interne ● Communication aux parents
2.3 Toutes formes d'agression, d'intimidation, de diffamation ou de harcèlement (physique, verbal, écrit et virtuel).		<ul style="list-style-type: none"> ● Retrait de classe et/ou suspension ● Communication aux parents ● Médiation ● Réparation ● Intervention policière au besoin <p><input type="checkbox"/> Suspension automatique pour les bagarres</p>
2.4 Objets offensifs et dangereux : armes ou autres objets représentant un danger		<ul style="list-style-type: none"> ● Confiscation et retenues ● Rencontre avec un intervenant ● Avis aux parents et au policier (au besoin) ● Intervention policière
2.5 Vente, consommation ou possession de drogue/alcool.		<ul style="list-style-type: none"> ● Suspension automatique temporaire ou indéterminée ● Appel aux parents ● Intervention policière ● Une relation d'aide sera offerte
2.6 Mauvaise usage des outils technologiques		<ul style="list-style-type: none"> ● Confiscation immédiate de l'appareil pour une durée de un jour pouvant aller jusqu'à l'interdiction complète. ● Communication aux parents ● Retenue ou suspension ● Intervention policière au besoin
LE RESPECT DU MILIEU	N i v e a u	CONSÉQUENCES POSSIBLES
3.1 Nourriture - propreté - eau - crachats		<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux communautaires ● Retrait de classe et réflexions écrites ● Communication aux parents ● Retenue
3.2 Bris de matériel		<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux réparateurs et communautaires

		<ul style="list-style-type: none"> • Facturation des coûts • Communication aux parents • Intervention policière au besoin
3.3 Graffitis (murs, bureaux, casiers) à l'intérieur ou à l'extérieur Il est interdit d'afficher des posters suggestifs		<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réparateurs et communautaires • Communication aux parents • Retenue • Facturation des coûts • Intervention policière au besoin
LE RESPECT DE MON TRAVAIL D'ÉLÈVE	N i v e a u	CONSÉQUENCES POSSIBLES
4.1 Oubli de matériel, signature		<ul style="list-style-type: none"> • Communication aux parents par courriel ou téléphone • Reprise de temps lors des périodes flex ou focus
4.2 Devoirs et travaux non remis		<ul style="list-style-type: none"> • Communication aux parents • Aide aux devoirs obligatoire lors des périodes focus ou flex • Récupération ou reprise de temps lors des fins de journées ou lors des journées pédagogiques

École francophone d'Airdrie
CODE DE CONDUITE- CONTRAT 2019-2020

L'apprentissage est au cœur du mandat de l'élève. L'élève s'y présente donc pour apprendre, pour intégrer des savoirs, pour se développer en donnant le meilleur de lui-même. Dans ce milieu de vie, l'élève accepte les règles de conduite établies pour lui permettre de vivre harmonieusement en communauté.

Ce code de vie définit les valeurs importantes pour le devenir de l'être humain et concerne autant les jeunes que les adultes. Les exigences qui en découlent se doivent d'être respectées par tous les élèves et les membres du personnel s'appliquent à les faire respecter.

****Je prends connaissance du code de vie de l'École francophone d'Airdrie et je m'engage, en tout temps, à suivre les règlements de celui-ci puisque je suis un citoyen responsable et respectueux.*

Classe titulaire : _____

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Nom du parent : _____

Signature du parent : _____

Date : _____